

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2008

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2009 (C.M.P.) - (n° 1269)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 26

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

(en milliards d'euros)

	Prévisions de recettes	Objectifs de dépenses	Solde
Maladie	156,0	160,6	-4,6
Vieillesse	94,7	100,0	-5,3
Famille	58,2	58,7	-0,5
Accidents du travail et maladies professionnelles	11,2	11,4	-0,1
Toutes branches (hors transferts entre branches)	314,3	324,9	-10,5

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.